



AVIS DE REINSCRIPTION

Il est porté à l'attention des étudiants de l'Institut Supérieur Professionnel des Langues, de Traduction et d'Interprétariat que la réinscription pour l'année académique 2025/2026 se fera exclusivement via le site web de l'Institut du 06 au 17//10/2025 à 12 heures, à l'adresse suivante : https://isplti.mr

Les étudiants doivent renseigner le formulaire électronique fourni et charger les copies PDF des documents suivants :

- Une copie de la carte d'étudiant ou de l'attestation d'inscription de l'année 2024/2025
- Une photo numérique au format (jpeg)
- Un certificat médical
- Un reçu de payement des frais d'inscription de 100MRU (payé à travers les applications bancaires)

NB

La date de démarrage des cours sera annoncée ultérieurement via le même site https://isplti.mr